

Séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

GARABED	EYNARD	GIRIN	MICHAUX
MANTOUX	RIVET		

06 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	DORVEAUX
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230223-2 / 7.1.1 Budgets et comptes

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Christian CORTIJO, du 1^{er} janvier au 31 mai, puis Madame Véronique CHAMBON-RICHERME, du 1^{er} juin au 31 décembre 2022, en tant que Comptables publics du Centre des Finances Publiques de Tassin la Demi-Lune dont dépend la commune de Marcy l'Etoile, ont dressé le Compte de Gestion pour l'année 2022.

Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2022.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2022 :

N° CODIQUE POSTE COMPTABLE : 069031

POSTE COMPTABLE : TRES. TASSIN-LA-DEMI-LUNE

MARCY-L'ETOILE

Résultats budgétaires de l'exercice

12700 – MARCY-L'ETOILE

Exercice 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 107 200,00	6 536 000,00	15 643 200,00
Titres de recette émis (b)	2 370 735,03	6 871 226,99	9 241 962,02
Réductions de titres (c)		14 982,58	14 982,58
Recettes nettes (d = b - c)	2 370 735,03	6 856 244,41	9 226 979,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 107 200,00	6 536 000,00	15 643 200,00
Mandats émis (f)	3 949 795,30	5 155 104,13	9 104 899,43
Annulations de mandats (g)		259 815,35	259 815,35
Dépenses nettes (h = f - g)	3 949 795,30	4 895 288,78	8 845 084,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 960 955,63	381 895,36
(h - d) Déficit	1 579 060,27		

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, précise que les résultats de ce Compte de Gestion sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2022,

Considérant que ce compte paraît régulier,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à la majorité de ses membres, par 21 voix pour et 6 abstentions (MM. DOUCET, SOUGH, PATOUILLARD, BARRAL, MAITRE et MANTOUX),

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du budget principal dressé par les Comptables publics du Centre des Finances Publiques de Tassin la Demi-Lune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Elzeta HODZIC.

Délibération n° 20230223_2 du 23/02/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 02/03/2023
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 03/03/2023